



SCOLAIRE / APPRENTISSAGE

## BAC PRO en 1 an - Technicien Conseil Vente en Animalerie

### Débouchés

- Vendeur ou responsable de rayon en animalerie
- Technico-commercial
- Assistant vétérinaire
- Soigneur animalier
- BTS TC, MCO, NDRC

### Poursuite d'études

#### Les conditions d'admission (prérequis)

- Être titulaire d'un Baccalauréat.
- Pour l'apprentissage, être âgé de 15 à 30 ans, et avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Un test de positionnement sera réalisé.

#### Les modalités

- La formation est accessible sous statut scolaire ou en apprentissage.
  - En apprentissage, le contrat peut être signé avec l'entreprise dans les 2 mois précédent l'entrée en formation et jusqu'à 3 mois après la rentrée.
- Le jeune est rémunéré, sur la base d'un pourcentage du SMIC et en fonction de son âge et de sa classe.



#### Durée de la formation

- 700 heures de formation sur 1 an sur le principe de l'alternance :
  - 15 jours en centre de formation
  - 15 jours en entreprise

**Objectif :** Valider les blocs de compétences permettant l'obtention du Bac pro et l'exercice du métier de vendeur en animalerie.

### Les blocs de compétences :

- Conseiller le client sur les produits d'animalerie.
- Situer l'entreprise dans son environnement socioprofessionnel.
- Communiquer en situation professionnelle.
- Organiser son travail en fonction de la politique commerciale de l'entreprise.
- Gérer un rayon de produits d'animalerie dans le respect de la réglementation et la sécurité.
- Mettre en oeuvre des pratiques professionnelles liées aux produits d'animalerie vendus dans une perspective de durabilité.

### Pendant la scolarité

- Organisation et participation à des événements professionnels nationaux et internationaux, voyage d'étude à l'étranger
- Possibilité de procédure simplifiée pour l'obtention du «certificat de capacité d'animaux non domestiques»

## Tarifs de la formation

- En satut scolaire : à partir de 2760€
- En apprentissage :
  - Les frais d'hébergement et de déplacements sont à la charge de l'apprenti.
  - Restauration et hébergement sur place possibles (111€/semaine).
  - Pas de reste à charge pour l'apprenti.



## Modalités pédagogiques

- L'établissement dispose d'une animalerie pédagogique de 250 m<sup>2</sup>
- Des espaces numériques et bornes WIFI sont disposés et accessibles dans tout l'établissement
- Des outils pédagogiques innovants : vidéo-projecteurs, ordinateurs, tableaux interactifs ...

## Contact formation

- mfr.mortagne.canin@mfr.asso.fr



## Délai d'accès à la formation

- Entrée possible en cours de session selon des modalités précises et après étude du profil par le responsable de la formation (une seule session par an)
- La MFR s'engage à apporter une réponse au candidat dans un délai maximum d'un mois après la prise de contact et d'un mois avant l'entrée en formation, en septembre

## Accessibilité pour tous

- Les salles de classe et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute information concernant les adaptations de nos formations aux personnes en situation de déficience ou de handicap, contacter notre référent «handicap» pour évoquer votre situation.



## L'évaluation pédagogique

- L'évaluation des compétences liées au Bac Pro TCVA se réalise en contrôle continu et en examen terminal
- Les résultats sont consultables sur notre site Internet.
  - ACACED obtenu si obtention du Bac
  - Code RNCP : 38856
  - Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
  - Date d'enregistrement : 05/04/2024
  - Date d'échéance : 01/01/2029
  - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38856/>